



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 12 décembre 2007

Liaison autoroutière Toulouse/Castres-Mazamet

- Concertation **- Avis du Conseil**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La liaison autoroutière Castres-Mazamet-Toulouse a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 8 mars 1994. Le parti d'aménagement donné dans cette décision ministérielle est d'assurer une liaison 2 x 2 voies sur l'ensemble de l'itinéraire. Cette décision a été publiée au Journal Officiel du 17 août 1996.

Le 18 décembre 2003, le CIADT (Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) a approuvé les cartes de planification des infrastructures nationales de transport à long terme et la liaison Castres-Mazamet-Toulouse est classée Grande Liaison d'Aménagement du Territoire sur le tracé Castres-Verfeil.

Cette liaison autoroutière est décomposée de la façon suivante :

- **de Castres à Soual :**
 - Section urbaine (3,9 kms), déclarée d'utilité publique le 15 juin 2004, les études de projet sont en cours pour un démarrage des travaux début 2008,
 - Section rase campagne (7,5 kms), le dossier d'avant projet sommaire a été approuvé par décision ministérielle en date du 2 octobre 2006. L'enquête publique a eu lieu en mars 2007 et a recueilli l'avis favorable de la commission d'enquête.
- **de Soual à Verfeil :**
 - Tronçon Soual-Puylaurens (4 kms)
 - Tronçon Puylaurens-Verfeil (33 kms)

Les études de faisabilité ont été engagées en 2005.

- **La déviation de Puylaurens (7,5 kms) :**
Les travaux sont en cours et seront terminés avant l'été 2008.

La concertation publique s'ouvre en vue d'examiner les corridors possibles, les zones d'échanges associées, ainsi que le principe de confier l'exécution et l'exploitation des sections non encore réalisées ou en cours de réalisation à un concessionnaire autoroutier.

Vu le dossier de concertation,

Considérant l'inscription du tronçon Castres-Labruguière-Mazamet dans le Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraires (PDMI) permettant ainsi de prolonger à terme la section autoroutière jusqu'à Mazamet (carrefour des Bausses),

Considérant l'importance pour l'agglomération de Castres-Mazamet d'être reliée aux grandes infrastructures d'échanges européens.

Vu l'avis favorable des Commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 5 décembre 2007,

Vu l'avis favorable du Conseil de la CACM en date du 10 décembre 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la réalisation de la liaison autoroutière Castres-Mazamet-Toulouse,
- d'émettre un avis favorable au principe de confier l'exécution et l'exploitation des sections non encore réalisées ou en cours de réalisation à un concessionnaire,
- de confirmer la volonté de la Ville de Labruguière de voir réaliser un échangeur complet au droit de la zone d'activité de la Chartreuse, à l'entrée de Castres, en liaison avec la rocade urbaine.

Le Conseil Municipal **avec 21 voix pour, 2 voix contre** (Claudie Augé, Jean-Claude Lamarque) **et 1 abstention** (Marie-Thérèse Cholet)

- émet un avis favorable à la réalisation de la liaison autoroutière Castres-Mazamet-Toulouse,
- émet un avis favorable au principe de confier l'exécution et l'exploitation des sections non encore réalisées ou en cours de réalisation à un concessionnaire,
- confirme la volonté de la Ville de Labruguière de voir réaliser un échangeur complet au droit de la zone d'activité de la Chartreuse, à l'entrée de Castres, en liaison avec la rocade urbaine.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 12 décembre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.